



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Schieren

Exercice : 2025

Date de création : 11.06.2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

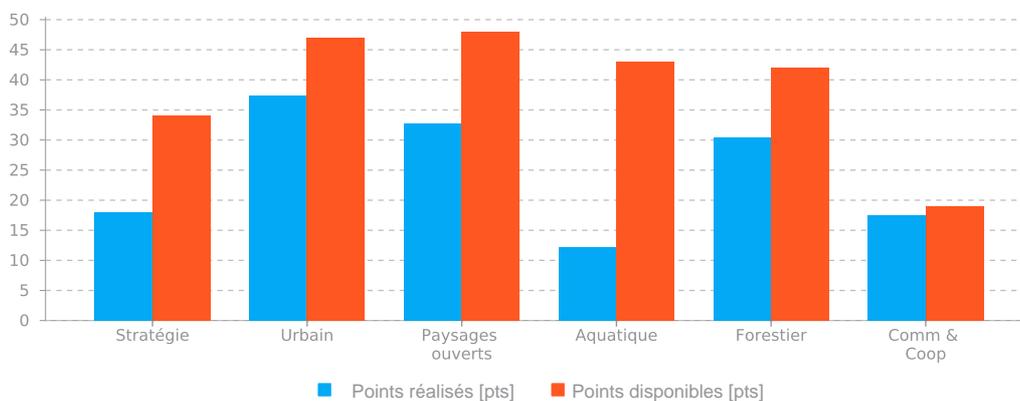


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

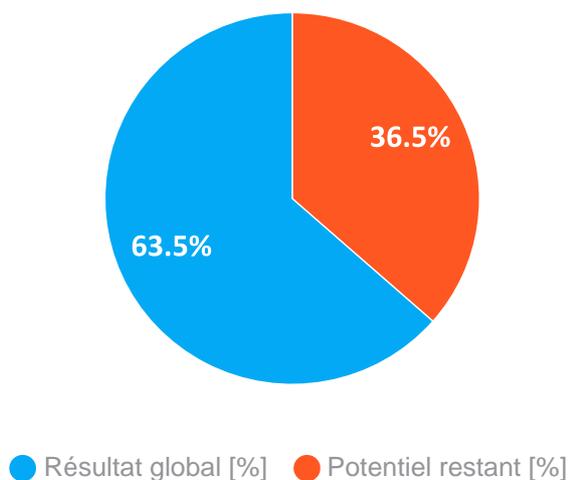
Points obtenus : 148.0

Pourcentage : 63.52 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 Schieren_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_SICONA.pdf
 - 2.1.1 D_lib_ration.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 2,96 %
- Numérateur : 1677021.03
- Dénominateur : 5.656405495E7
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

veraltete (2019-2023) und z.T. falsche Daten im SIGINOVA hinterlegt / aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert (2,72% = 5P), OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,41 %
- Numérateur : 230457.08
- Dénominateur : 5.656405495E7
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Zusammenfassung und Berechnung in der Excel-Datei.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
veraltete Daten 2019-
2023 im SIGINOVA hinterlegt / aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert (0,34% = 5P). OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5)

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Adh_sionSchierenSaeul.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Extrait du service _cologique sur le site internet de la commune.PNG

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2024-06-20_Bericht Komitee Sitzung 2024.pdf
 - 2.COPIL N2000_Atert-Warkdall_Arr_t_minist_riel du 31 juillet 2019.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1041
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 0 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1041
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 0 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,93 %
- Numérateur : 0.1
- Dénominateur : 10.79
- Points : 0.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Aus dem geliefetren Preuve geht nicht hervor, von wann diese Analyse stammt und wie aktuell sie ist. / Durch Erläuterungsmail (von Efor-Ersa) nach Reklamation plausibilisiert; zum nächsten Audit bitte kohärenten Preuve erarbeiten und im SIGINOVA hochladen (inkl. Korrektur, da auch Daten außerhalb des PAG enthalten zu sein sch einen).
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.5)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.033_PE_ZONE_SERV_URB_B_2_.docx
 - 2.PAG_partie graphique.pdf
 - 3.PAG_partie _cite.pdf

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Nach der Überprüfung durch "knowing where" wurden die Daten gemäß den Vorgaben angepasst und erneut an "knowing where" gesendet. Die angepassten Daten befinden sich im Anhang.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Im Geoportail sind keine Daten enthalten, somit kein Beweis vorliegend / Erläuterungsmail Efor-Ersa & GIS-

Daten wurden nach Reklamation geliefert. Bewertung dementsprechend nun OK; bitte zum nächsten Audit plausiblen Preuve erarbeiten und im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Gemeindebeschluss mit Plan im Anhang.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Kein Preuve im SIGINOVA abgelegt, Verweis auf "Gemeindebeschluss mit Plan im Anhang" / aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK; bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 24,1 %
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 8.3
- Points : 1.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Auszug der Ergebnisse vom Kartierungsbericht im Anhang (PDF) und Shapefiles in der ZIP-Datei.
- Pièces justificatives :
 1. Ergebnisse NNG-Kartierung_Schieren_2024-2025.pdf
 2. GK2024_Anlage_Poly_Schieren.zip

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 76,67 %
- Numérateur : 2.3
- Dénominateur : 3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Auszug der Ergebnisse vom Kartierungsbericht im Anhang (PDF) und Shapefiles in der ZIP-Datei.
- Pièces justificatives :
 - 1.GK2024_Anlage_Poly_Schieren.zip
 - 2.Ergebnisse NNG-Kartierung_Schieren_2024-2025.pdf

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.20220921_d_lib_ration_pacte_nature_point_2.7_esp_ces.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 79 Unité
- Points : 2.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK (79 un. = 2,4P); bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.2)

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 68 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Das Dokument wird bis zum Audit noch mit den Standorten der letzten 9 Nistkästen komplettiert.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK (68 un. = 3P); bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 3 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Kirche, Centre culturel "Al Schoul", Aufbewahrungshalle Friedhof.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK; bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 11,76 %
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 17
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.L_scht_ffentlech Gebaier.jpg
 - 2.map_geoportal_lu_60_.pdf

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.12 Checkliste_Geb_ude und PAP.pdf
 - 2.20240522-10 D_lib. Pacte Nature Mesure 2.12.pdf

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 20 %
- Numérateur : 20
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.20220921_d_lib_ration_pacte_nature_point_2.13_scellement.pdf

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Kein Preuve im SIGINOVA hinterlegt. Eigenbewertung grundsätzlich OK, da dem Auditor bekannt, dass die Punkte anrechenbar sind. Im Audit ist die Preuvgestaltung aber zu diskutieren, definitiv sollte zum nächsten Audit ein geeigneter Preuve erarbeitet und im SIGINOVA hochgeladen werden
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

wurde im Audit diskutiert; OK, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.20220317 Contrat de bail GAART AN HEEM LOCATAIRE DEF.pdf
 - 2.20220317 ROI DEF.pdf
 - 3.20220211 Plan.pdf
 - 4.20220518-05 D_lib. Convention Gaart an Heem - jardins communautaires.pdf

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Ein Dokument samt Gemeinderatsbeschluss zur Subventionierung befindet sich in Ausarbeitung.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Anerkennbarer Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK; bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.20221116-02d D_lib. Pacte Nature mesure 2.17.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 56,18 %
- Numérateur : 268
- Dénominateur : 477
- Points : 2.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.18 Schieren_2024.pdf
 - 2.Typ LED utilis_.pdf

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 Schieren_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_SICONA.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.1 D_lib_ration.pdf
 - 2.3.1 OPK_Schieren_29.11.2023.pdf

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 83,27 %
- Numérateur : 6.82
- Dénominateur : 8.19
- Points : 4.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Kein Preuve im SIGINOVA hinterlegt. Aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK (83,27%. = 4,2P); bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.5)

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 0,6 ha
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

Données issues de la part de la Klima Agence.
- Pièces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 9,88 %
- Numérateur : 45.36
- Dénominateur : 459
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.4 Schieren_Details.zip
 - 2.3.4 Schieren.pdf

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 393 m2
- Points : 0.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Das PDF_Dokument beinhaltet Fotos und eine Auflistung der Trockenmauern, sowie die Berechnung der Gesamtfläche. In der ZIP_Datei befinden sich die GIS-Daten.
- Pièces justificatives :
 - 1.3.5 Schieren.pdf
 - 2.3.5 Schieren_Details.zip

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 18,91 %
- Numérateur : 2824.72
- Dénominateur : 14935.03
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Kein Preuve im SIGINOVA hinterlegt. Aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK; bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Kein Preuve im SIGINOVA hinterlegt. Aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK; bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 32,31 %
- Numérateur : 175.58
- Dénominateur : 543.49
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Eigenbewertung grundsätzlich OK. Der Prozentwert aber nur per GIS-Analyse verifizierbar, zum nächsten Audit bitte plausibleren Preuve erarbeiten
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5)

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur : 1,05 ha
- Points : 2.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Preuve wurde erst nach Reklamation per Mail geliefert. OK (1,05 ha = 2P); bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen (inkl. der derzeit noch fehlenden Unterschriften im Pachtvertrag)
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

wurde im Audit diskutiert; unterschriebener Pachtvertrag wurde zwischenzeitlich per Mail geliefert; aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 78,2 %
- Numérateur : 3910
- Dénominateur : 5000
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.10_Gew_sser_Schieren_AGE.zip
 - 2.3.10_Gew_sser_Schieren_AGE.xlsx
 - 3.3.10_Uferrandstreifen_Schieren.pdf

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km² de milieux ouverts)

- Valeur : 0,66 /km² de milieux ouverts
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 4.58
- Points : 0.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11 Schieren.pdf
 - 2.3.11 Details_Schieren.zip

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 6,42 %
- Numérateur : 64.2
- Dénominateur : 1000
- Points : 1.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
rezent gelieferte Daten der ANF belegen 6,42% (=1,2P)
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
aktuell (Mai 2025) gelieferte ANF-Daten belegen 6,42%, was zu 1,2P berechtigt; Eingabedaten im SIGINOVA sind zum nächsten Audit vom Berater entsprechend zu korrigieren
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Schieren_facture_monitoring_2022.pdf
 - 2.Schieren.pdf
 - 3.Schieren_2020_Biodivmonitoring_SICONA.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 Schieren_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_SICONA.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.20201230_avis_cartes_zones_inondables.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.033_PE_ZONE_SERV_URB_R.docx
 - 2.PAG_partie_crite.pdf
 - 3.PAG_partie_graphique.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mail_Boziuch.PNG
 - 2.Screenshot_DEA.PNG

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 45 %
- Numérateur : 18
- Dénominateur : 40
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert; OK, wenn auch die 2,1P inhaltlich nicht ganz nachvollzogen werden können; Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

wurde im Audit diskutiert, OK; aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen (Berechnung im SIGINOVA ergibt im Gegensatz zur Angabe im Preuve nach wie vor 2,0P statt der angegebenen 2,1P)
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2)

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0,09 ha
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0,56 ha
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 78 Unité
- Numérateur : 12
- Dénominateur : 18
- Points : 3.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1.1 Schieren_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_SICONA.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 319,92 ha
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.INV_SCHIEREN_CNE_2021.pdf

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 87,94 %
- Numérateur : 281.33
- Dénominateur : 319.92
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : PEFC
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.3.PNG

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 4,43 %
- Numérateur : 14.16
- Dénominateur : 319.92
- Points : 2.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 5,97 /ha
- Numérateur : 1307
- Dénominateur : 218.89
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 40
- Dénominateur : 10
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
ohne weiteren Beleg rechtfertigt die PEFC-Zertifizierung lediglich 2P (statt 2,6P)
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2.6)

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 11,41 ares
- Points : 1.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,75 %
- Numérateur : 2.41
- Dénominateur : 319.92
- Points : 1.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 800 m
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.SKMBT_C22022072007000.pdf

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 4
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.10 Schieren.pdf
 - 2.5.10 Details_Schieren.zip

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Kein Preuve im SIGINOVA hinterlegt. Aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK; bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 Schieren_Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_SICONA.pdf

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Kein Preuve im SIGINOVA hinterlegt. Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK; bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 10
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

9 Umweltnachmittage für Kinder und eine Nature for people für Erwachsene und Kinder von SICONA.
- Pièces justificatives :
 - 1.6.2_Aktiviten_2023.xlsx

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Preuve im SIGINOVA belegt lediglich Aktivitäten 2023 / Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK (6 Aktivitäten = 3P); bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Die Formation zum Obstbaumschnitt wurde von der Gemeinde in Zusammenarbeit mit der "Gaart an Heem A.s.b.l." selbst organisiert.
- Pièces justificatives :

1.6.3 Formations personnel communal 2024.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 13 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Période analysée: Novembre 2021 - Novembre 2022: 12 publications dans les bulletins communaux "De Louis" du Novembre 2021 (3: p. 20-21; p.24-25; p.26), Mars 2022 (4: p. 14-15; p.42; p.53; p.58) et Juillet 2022 (5: p.11; p.12-13; p.17-19; p. 40-45; p. 74).

Taille maximale dépassée, mais les bulletins communaux (N° 64, 65, 66) sont disponibles sur le site internet de la commune et les articles concernés peuvent être vérifiés lors de l'audit.
<https://www.schieren.lu/administration/la-commune/de-louis/>

Aktioun Päiperlek (SICONA):

Pdf: Aktioun Päiperlek_Sensibilisation (Annexe),

Site internet: <https://www.schieren.lu/pacte-climat/sicona/>

- Pièces justificatives :

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Preuve im SIGINOVA belegt lediglich Aktivitäten 2023 / Preuve wurde nach TReklamation per Mail geliefert. OK (3P); bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Der Beschluss befindet sich im Anhang.
- Pièces justificatives :
 - 1.6.5 20230811_NG-Betriebskriterien_Gemuese.pdf
 - 2.6.5 SICONA_Naturparken_Lastenheft_Natur-geneissen_20220819_DE-1.pdf
 - 3.6.5 20231116_Betriebskriterien_Landwirtschaft.pdf
 - 4.20230307 D_lib. CBE - Pacte Nature - Achat aliments cantines sup. 50 _ - Extrait.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur : 72,41 %
- Numérateur : 109445.23
- Dénominateur : 151144.94
- Points : 2.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Tableau pourcentages 2022-23.xlsx

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
La facture détaillant les heures peut être vérifiée lors de l'audit.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Preuve wurde per Mail geliefert. OK; bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 60,7 m³/an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Im PDF-Dokument (6.9 Schieren) befindet sich eine Zusammenfassung der Berechnung aus der Excel-Tabelle. Das PDF-Dokument (Schieren_2019-2023) belegt die Herkunft der angegebenen Zahlen pro Jahr. Die Daten stammen vom Förster.
- Pièces justificatives :

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Preuve beinhaltete veraltete Daten (2019-2023). Aktualisierter Preuve wurde nach Reklamation per Mail geliefert. OK; bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben, aktualisierten Preuve bitte zum nächsten Audit im SIGINOVA hochladen
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)